

DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE PAR UNE ASSOCIATION EXTERIEURE

M.....

adresse.....

Nom de l'association :.....

adresse : Téléphone :

SALLE RETENUE

OBJET :

DATE D'UTILISATION

HEURE D'UTILISATION

 De.....
à

NOMBRE DE PERSONNES :

Nom du Responsable qui retirera la clef en Mairie :

Adresse : Téléphone :

Heures d'ouverture : lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

LISTE DES SALLES	location	LISTE DES SALLES	location
Restaurant municipal du Bourg	370.00€	Petite salle omnisports Cousteau (1/2 j)	124.00€
Restaurant municipal du Poulfanc	247.00€	Petite salle omnisports Cousteau (forfait à la semaine)	565.00€
Sall'icorne à Langle	158.00€	Grande salle omnisports Cousteau (1/2 j)	163.00€
Maison du Temps Libre	224.00€	Grande salle omnisports Cousteau (forfait à la semaine)	669.00€
Salle Allanioux	147.00€	Salle des expositions (Ecomusée) forfait à la semaine	346.00€
Salle omnisports Le Derf (1/2 j)	187.00€	Salle des expositions (Ecomusée) jour	163.00€
Salle omnisports Le Derf (la semaine)	565.00€	Maison des associations (Grande salle)	230.00€
Mezzanine Le Derf (tennis de table)	147.00€	Maison des associations (petite salle)	68.00€
Salle de sport du DOJO (salle vide sans matériel)	147.00€		
Salle de tennis (Le Néchet) Le Derf (1/2 j)	187.00€	Salle de boxe Claude Prunier	143.00€
Théâtre de verdure (forfait journée)	187.00€	Ti Keloù forfait à la semaine	346.00€
Salle des fêtes	369.00€	Ti Keloù la journée	163.00€
Vin d'honneur (toutes salles)	64.00€	Salle du Foyer des personnes âgées	147.00€

BESOIN DE MATERIEL

OUI (TSVP)

NON

ACCORD DE LA MAIRIE

OUI

NON

 CAUTION de 241.00€ à l'ordre du Trésor Public conservée en mairie

 CAUTION restituée en mairie le

IMPORTANT :

La caution ne sera restituée :

- que si la salle utilisée et les sanitaires sont rendus en parfait état de propreté (sols lavés à l'eau claire), et si les mobiliers sont réinstallés conformément aux plans figurant dans les salles. Vous devez apporter le matériel de nettoyage.

PENALITÉS :

- Nettoyage de la salle par la commune 110.00€
- Réinstallation des mobiliers par la commune Séné 110.00 €
- Utilisation des espaces extérieurs 110.00€
- Si déplacement abusif de l'astreinte 42,00 €
- Il EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES SALLES
- Merci de fermer les portes et fenêtres et d'éteindre les lumières et le chauffage en quittant la salle.

Signature du demandeur :

Date :

DEMANDE DE MATERIEL

Matériel	Nombre
Tables (1,20 m) + tréteaux	
Tables (3,00 m) + tréteaux	
Chaises (0,60m)	
Bancs (2,40m)	
Barrières	
Autre	

Imprimé transmis le.....à

<input type="checkbox"/>	PR
<input type="checkbox"/>	JH
<input type="checkbox"/>	FM

Si vous rencontrer un problème technique pendant les heures de fermeture de la mairie vous pouvez contacter l'astreinte technique au **06.17.96.38.47**